

Antoine Moreau

Exposition mode d'emploi n°6.7

1/ Bonjour et bienvenue dans la galerie du collège et lycée Jeanne d'Arc de Mazamet.

2/ Vous voyez exposées les copies des oeuvres réalisées par des élèves de collèges de Alban, Brassac, Carmaux, Dourgne et Labruguière lors des expositions mode d'emploi n°6 qui ont eu lieu à :

- Alban,
- Brassac,
- Carmaux,
- Dourgne,
- Labruguière

Et celles des visiteurs de l'exposition mode d'emploi n°6.7 qui a eu lieu à Castres.

(Vous pouvez les voir ici aussi sur <http://antoinemoreau.org/g/category.php?cat=44&expand=all>)



3/ Regardez ! (Prenez votre temps)

4/ Vous avez à votre disposition :

- des tables
- des chaises
- des feuilles de papiers
- des crayons
- de la colle
- des ordinateurs
- des logiciels libres
- un scanner
- une imprimante.



5/ Choisissez une oeuvre exposée s'il vous plaît.
C'est une copie copyleft d'une oeuvre originale.

6/ Le copyleft offre quatre libertés à la création :

- a/** liberté d'accès
- b/** liberté de copie
- c/** liberté de diffusion
- d/** liberté de transformation des oeuvres.

7/ Ces quatre libertés sont garanties par la Licence Art Libre : une oeuvre libre demeure libre. On ne copyright pas le copyleft. Ce qui est ouvert reste ouvert.

8/ N'hésitez pas à lire la Licence Art Libre pour savoir les droits que vous offrez et ceux qui vous sont offerts avec le copyleft. <http://artlibre.org>





14/ Un jour prochain,
vous irez
(peut-être)
faire un tour à
Alban,
Brassac,
Carmaux,
Dourgne,
Labruguière
avec le mode d'emploi d'exposition
(n° 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5)
pour voir
(et trouver des peintures)
(peut-être)
(qui sait ?).

15/ Au revoir !



Antoine Moreau, Exposition mode d'emploi n° 6.7, rédigé pour l'exposition à la galerie d'établissement du Collège et Lycée Jeanne d'Arc à Mazamet, du 05 mai au 20 juin 2008
Suite et poursuite des expositions mode d'emploi n° 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5 réalisées avec le LAIT (Laboratoire Artistique International du Tarn)
<http://antoinemoreau.org/index.php?cat=expo6>
<http://www.centredartielait.com>

Page 1 : Photo "vue de la cour": Ghislaine François, 29/04/2008. Photos "salle d'arts plastiques" et "préau": Murielle Edet, 28/04/2008
Page 2 : Dessins : "Le n° imaginaire d'Antoine Moreau", Élodie Blanc & Adeline Bousquet, 24/10/2006 ; "Sans titre", Kevin Ricollet, non daté ; "Ben est passé par là", Christelle Burgos, 14/06/2006 ; "Sans titre", Morgane Six, 01/10/2007.
Page 3 : Dessins : "Arbre de la Place Castelnaud", William Rouanet, 08/06/2006 ; "Ben est passé par là", Christelle Burgos, 14/06/2006 ; "Sans titre", Laura Ghrenassia, non daté.
Page 4 : Photos : "Fresque de Nicolaï Greschny, église d'Alban" ; "Place de Castelnaud, Brassac" ; "Place Jean Jaurès, Carmaux" ; "Place de l'Europe, Labruguière" ; "Place des promenades, Dourgne" ; Antoine Moreau, /05/2006.
Adaptation du mode d'emploi d'exposition 6.7 d'après le 6.6 : Hélène Lapeyrère.
Copyright : ce mode d'emploi, ces dessins et ces photographies sont libres, vous pouvez les copier, les diffuser et les modifier selon les termes de la Licence Art Libre <http://www.artlibre.org>

12/ Une fois fait (si ça vous plaît) (s'il vous plaît) :

a/ Remettez l'oeuvre dont vous vous êtes inspiré au mur.

b/ Numérisez votre création avec le scanner.

c/ Imprimez-la pour en avoir une copie en double.

d/ Envoyez le fichier numérique dans la galerie en ligne de l'exposition mode d'emploi n°6.7

<http://antoinemoreau.org/g/category.php?cat=52&expand=all>

Login : Mazamet

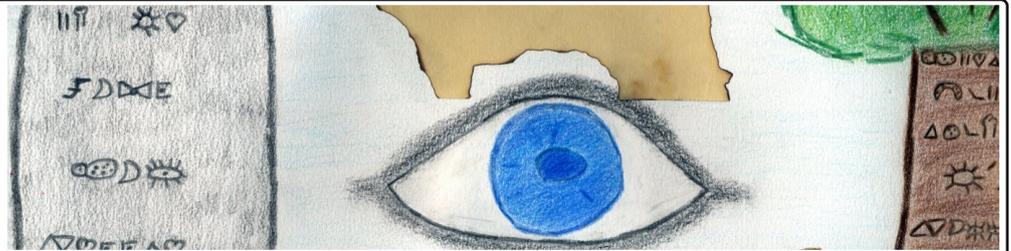
Mot de passe : mezamis



13/ Échangez votre oeuvre avec celle de quelqu'un d'autre.
Vendez-la ! (l'original ou sa copie imprimée).
EmpORTEZ-la, chez vous, exposez-la.

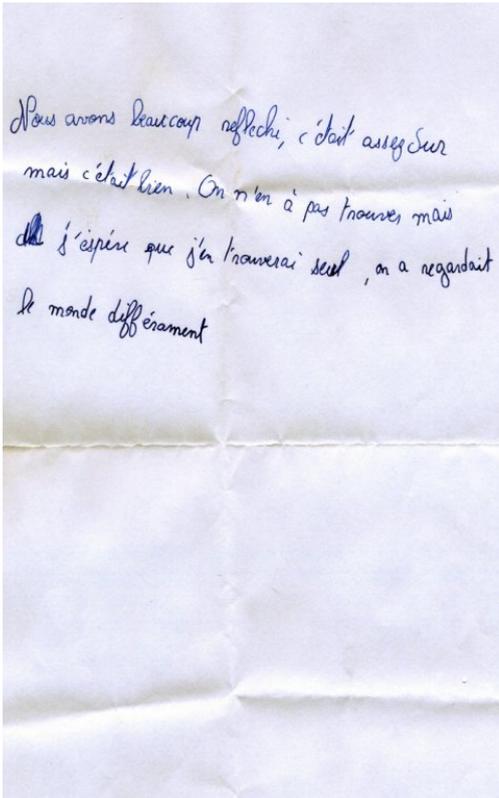


0/11
paraît, mais il
n'apparaît pas,
que j'ai abandonné dans la
région du Tarn
les peintures
n°2877 à 2887,
n°3537 à 3617,
n°3628 à 3729,
à l'abri des regards.



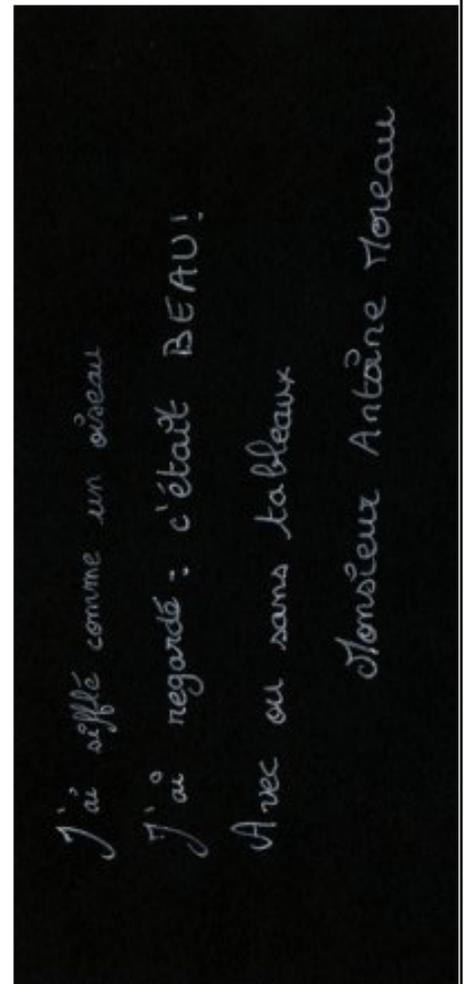
9/ Maintenant

Inspirez, respirez,
inspirez-vous de l'oeuvre choisie pour en refaire une autre à nouveau
inspirez-vous de ce qui est raconté pour écrire à nouveau une histoire
inspirez-vous de ce qui est dessiné pour faire une image à votre tour.



10/ Vous respirez,
Observez, Créez,
Scannez, Imprimez,
Copiez, Diffusez,
Formez, Transformez.

Si ça vous chante.



11/ N'oubliez pas de mettre la mention copyleft :

[Votre nom, titre, date et le nom de l'auteur de l'oeuvre initiale].

Copyleft : cette oeuvre est libre, vous pouvez la copier, la
diffuser et la modifier selon les termes de la Licence Art Libre
<http://www.artlibre.org>



Vous avez des mentions copyleft à votre portée pour coller au dos de votre création si besoin.